Lettre type

Envoi postal aux député-es

Monsieur,

Madame,

J’habite votre circonscription et je compte parmi les 4000 artistes qui ont signé une déclaration demandant au gouvernement du Québec de procéder dès cet automne à la réforme tant attendue de la *Loi sur le statut de l’artiste*. Comme tout citoyen et citoyenne, j’ai un travail : celui-ci me permet notamment de contribuer à la vie culturelle et économique de notre région, ainsi qu’à sa valorisation.

Depuis trop longtemps, la communauté artistique dont je fais partie n’a pas les mêmes droits, en matière de travail, que le reste de la population. Alors que celle-ci peut bénéficier des normes et du Code du travail, la *Loi sur le statut de l’artiste*, qui devait établir pour les artistes des conditions minimales de travail adaptées aux différentes réalités du milieu des arts et de la culture, n’a pas rempli sa mission.

L’expérience des 30 dernières années nous a permis d’identifier les brèches contenues dans la *Loi*, notamment celles donnant la possibilité à une minorité de producteurs de se défiler de leurs obligations d’employeurs et de refuser d’appliquer les conditions minimales d’engagement pourtant reconnues par la majorité, entraînant ainsi à la baisse l’ensemble de nos conditions de travail et de nos conditions de vie.

Il est par ailleurs inconcevable que le gouvernement et ses sociétés publiques, principaux bailleurs de fonds de tout projet culturel au Québec, ne prennent même pas la peine de s’assurer que les producteurs bénéficiant de telles aides financières respectent ces conditions minimales de travail. La réforme doit impérativement prévoir que toute forme d’aide gouvernementale soit conditionnelle à l’application d’ententes collectivement négociées. Ce droit à des ententes collectives et à des conditions minimales de travail doit également être étendu au secteur de la littérature et du théâtre, les auteurs et autrices en ayant été privés.

Il est tout aussi aberrant qu’encore aujourd’hui nous ne soyons pas d’emblée protégés par les lois relatives à la santé et la sécurité au travail ni par les dispositions relatives au harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail. Que les associations d’artistes dont moi et mes semblables faisons partie en soient rendues à quémander, lors de chacune de nos négociations, des dispositions de la loi pourtant applicables à toutes et à tous constitue un non-sens que je n’arrive aucunement à m’expliquer. Tout comme le fait qu’encore aujourd’hui, le revenu médian des artistes du Québec se situe sous le seuil de pauvreté.

Autant de raisons, vous en conviendrez aisément, de procéder rapidement au dépôt d’un projet de loi réformant le statut de l’artiste. Parce qu’en fin de compte, on travaille, comme tout le monde.

Vous trouverez à l’adresse [www.commetoutlemonde.org](http://www.commetoutlemonde.org) toute l’information pertinente à la réforme de la *Loi sur le statut de l’artiste*.

En espérant sincèrement pouvoir compter sur l’appui de mon député à l’Assemblée nationale afin que les travaux portant sur la nécessaire réforme du statut de l’artiste puissent se dérouler efficacement pendant le présent mandat du gouvernement, et ce, dans l’intérêt des 26 000 artistes qui font vibrer le Québec,

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature